

## Annexe 2 : PROCEDURE D'ORIENTATION D'UN ELEVE *PRE-ORIENTE* VERS L'EGPA

Proposition d'orientation transmise par le collège ou demande formulée par la famille

**6<sup>ème</sup> pré-orienté**

**Envoi de la Fiche bilan (document 5) par le collège pour le 28 mars 2025.**

à la DIVEL (à l'attention de Mme DECHAVANNE) [ia42segpa@ac-lyon.fr](mailto:ia42segpa@ac-lyon.fr) (04 77 81 41 13)



Réunion de la commission départementale :  
étude, validation, notification des avis



Transmission de l'avis à la famille pour accord dans un délai de 15 jours



**3<sup>ème</sup> trimestre**, transmission de l'avis de la commission départementale  
et de la réponse de la famille au directeur académique pour décision



**Juin 2025** affectation par le directeur académique en fonction des places disponibles